

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2022

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean Marie - BERG Florent, adjoints, - KOLOPP Frédéric - MISCHLER Sébastien - SINTEFF Jacky – WALTER Denis – NEUROHR Loïc.

Membre absent excusé : BENNARA Alain (pouvoir donné à BOUR Jean Marie) – BERG Pierre Gabriel.

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 17 mars 2022, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION & DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

N° 57506-2022-02/01

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est présenté. Il en ressort un excédent global de clôture de 134 207,50 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'exercice 2021,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget 2021.

Le compte administratif 2020 peut se résumer de la façon suivante :

En Fonctionnement :

Recettes	:	241 733,31 €
Dépenses	:	108 365,94 €
Soit un excédent de fonctionnement	:	133 367,37 €

En Investissement :

Recettes	:	42 252,88 €
Dépenses	:	41 412,75 €
Soit un excédent d'investissement	:	840,13 €

Résultat de clôture 2021 : 134 207,50 €

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le maire,

Considérant que, pour ce faire, le maire a quitté la séance,

Considérant que Monsieur Jean Marie BOUR, conseiller peut le remplacer,

Considérant que le compte de gestion préalablement adopté fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

N° 57506-2022-02/02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions ci-après pour l'exercice 2021.

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
- Association "Sport Culture Loisirs"	100,00 €
- Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
- Anim Stinzel	100,00 €
- Le club d'Épargne local	100,00 €
- Le club d'Arboriculteur local	100,00 €
- Fondation du Patrimoine	55,00 €
- Divers	345,00 €

Adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES

N° 57506-2022-02/03

Le maire informe le conseil municipal que la commune a augmenté la dernière fois ses taux de 2 % en 2018.

- d'arrêter pour l'année 2022 le produit global de la fiscalité directe locale à la somme de 58 345 € en augmentant de 3 % les taux des taxes locales pour l'année 2022 ; le prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) dont la commune devra s'acquitter au titre de la péréquation entre les communes étant de 13 722 €.

- et de voter les taux suivants :

DESIGNATION DES TAXES	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière bâtie	21,95 %	22,61 %
Taxe Foncière non bâtie	37,56 %	38,69 %

Adopté à l'unanimité.

DECISION BUDGETAIRE

N° 57506-2022-02/04

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a pris en charge l'extension du réseau AEP « rue de la Gare ». Le remboursement a été effectué au Syndicat des Eaux de BERTHELMING par mandat 210/2020 à hauteur de 6 984,00 €. Cette somme a été comptabilisée à tort au compte 21531. Cette participation étant assimilée à une subvention d'équipement, il convenait de la comptabiliser au compte 2041512.

M. le Maire informe également que la réforme M14 introduite par ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005 conduit désormais à inscrire les subventions d'équipements en section d'investissement du budget et à les amortir conformément aux dispositions des articles L2321-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 15 (quinze) ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, la commune gardant la possibilité de les amortir sur une durée plus courte, sur décision du conseil municipal.

Compte tenu de la somme concernée, M. le Maire propose de retenir une durée d'amortissement d'une année pour cette subvention et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune à compter de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le principe de la prise en charge de la subvention d'équipement versée pour l'extension du réseau AEP « rue de la Gare » au compte 2041512,
- sollicite par conséquent de la trésorerie de Sarrebourg la ré imputation de la somme de 6 984,00 € du compte 21531 vers le compte 2041512 par opération d'ordre non budgétaire,
- valide le principe de l'amortissement de la subvention d'équipement versée au Syndicat des Eaux de BERTHELMING sur une durée d'une année,
- inscrit la dotation en dépense du budget communal 2022, en section de fonctionnement au chapitre 042 / article 6811 et la recette correspondante, en section d'investissement au chapitre 040 / article 28041512.

Texte adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2022

N° 57506-2022-02/05

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le Budget Primitif 2022 en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	284 716,00 €	284 716,00 €
- D'INVESTISSEMENT	247 234,00 €	247 234,00 €
TOTAL :	<u>531 950,00 €</u>	<u>531 950,00 €</u>

Adopté à l'unanimité.

NOUVEAU PROJET DE PISTE CYCLABLE PRESENTATION ET AVIS

N° 57506-2022-02/06

Le Président de la CCSMS a informé les élus du territoire de Fénétrange de l'abandon de l'ancien projet interdépartemental de la piste cyclable, qui devait relier Sarrebourg via Sarre Union à Sarreguemines, par l'ancienne voie de chemin de fer existante.

Le Maire informe le conseil municipal, qu'un récent projet interdépartemental avec un tout nouveau tracé a aussitôt été déclenché, qui a pour vocation de faire une boucle entre les écluses 8 (Belle Forêt) et 16 (Altwiller), et le chemin du halage du canal, a été présenté aux élus des communes impliquées.

Cette nouvelle piste cyclable démarre donc à l'écluse 8 du canal des houillères à Belles Forêt. Puis, elle traverse le territoire de St Jean de Bassel, pour rejoindre le rond-point de la commune de Berhelming, avant de se diriger vers Bettborn. A la sortie de Berhelming, elle longe l'ancienne voie de chemin de fer en direction de Romelfing, où elle fait un encart dans le lotissement avant de suivre le bord de l'ancienne voie de chemin de fer, puis la rue de la gare, pour arriver au centre-ville de Fénétrange. Là, elle emprunte la rue de la porte de France, puis la place Albert Schweitzer et la rue Georges Ditsch, pour rejoindre la départementale 43 en direction de Niederstinzeln. Elle entre dans notre commune par la départementale 43 E, traverse le village par la rue principale jusqu'au temple, où elle emprunte la rue de l'étang, qui l'emmène au travers du chemin forestier, jusqu'à l'écluse 16 au lieu-dit : Bonne fontaine, territoire de la commune de Altwiller en passant par la forêt de Diedendorf (67) (Bois de la goutte de Bensing), où elle rejoint le canal des Houillères, dont le chemin de halage mène à Mittersheim, avant de refermer la boucle à l'écluse 8 de Belle Forêt.

Eléments techniques : Longueur du tracé, 19 Km. Longueur générale de la boucle, 50Km. La largeur de la piste en agglomération sera de 1,00m et de 3,00m hors agglomération. A noter également que hors agglomération, elle sera distincte de la chaussée des départementales, qu'elle longe. La piste sera goudronnée sur les chemins forestiers, qu'elle emprunte.

Par conséquent, la commune bénéficie de trois atouts majeurs, à savoir : Accrédite et affirme la limitation de vitesse à 30 Km/h – Accompagnement par la CCSMS du projet d'aménagement et sécurisation de la rue principale – Apport significatif du tourisme local lié au cyclotourisme –

Après délibération, Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le nouveau projet du tracé de la piste cyclable.

DON

N° 57506-2022-02/07

Le Maire informe le conseil municipal de l'envoi par une ancienne habitante de Niederstinzeln, Mme KLEIN Thérèse demeurant à 83 - Fréjus d'un don de 100 euros pour sa participation à l'élaboration du bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte le chèque d'un montant de 100 euros et exprime leurs plus vifs remerciements

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

- Projet 1 (Aménagement et sécurisation rue principale) : La publication d'appel public à la concurrence sera lancée le 28 mars 2022, aux fins de recherches de maîtrise d'œuvre avec la date limite de réception le 21 Avril 2022 à 11H00. Le maire a donné son accord à Matec, pour effectuer la publication officielle dans le RL.

- Limitation de vitesse à 30 Km/h : Mise en place durant la semaine du 28/3 au 02/4 avec 3 Panneaux 30 (diamètre 0,45) apposés aux entrées du village + mise à jour des deux radars pédagogiques existants. Une période d'adaptation sera nécessaire aux habitants, pour s'y habituer au cours de laquelle aucune sollicitation de répression ne sera demandée à la Gendarmerie.

- Dons à l'Ukraine : Déclenchement d'une réunion de l'Amicale des Maires, qui s'est déroulée le 15 mars 2022, pour déterminer les modalités d'une récolte de Dons de toutes natures destinés à L'Ukraine. Déterminer un lieu, pour centraliser et stocker les Dons recueillis. Crédibilité que les Dons seront acheminés et parviendront bien aux Ukrainiens. Gestion d'une journée de collecte de dons au village.

- Le Bulletin municipal 2022 : Distribution effectuée weekend du 5/6 mars. Travail de création effectué par le Maire et la Secrétaire Vicky - Pas de photo individuelle des conseillers – Retour de l'avis du conseil municipal – Evolution, pour l'avenir.

-Photographies : la Commune est à la recherche d'une personne qualifiée, pour prendre tout au long de l'année des photos de qualité dans la commune.

-Vaccination Covid/ Séniors : Instauration d'une 4^{ème} dose, pour les séniors de + 80 ans, puis + 64 ans et les personnes à risques. Gestion effectuée par Doctolib et RDV auprès médecin de famille..

-Campagne de Dératisation : Toujours en attente de décision de la CCSMS d'une campagne avec regroupement des communes. A défaut la commune entreprendra toute seule sa campagne.

-Atelier Municipal : Toujours en travaux – 2 Devis établis par l'Ent Safe Concept de Erching. (Habillage de la grille existante – choix d'une porte coulissante) – Serrure changée – Les planches de l'établi ont été commandées auprès de la scierie de Postroff – Mise en place des gaines électriques, des prises de travail et étagères.

-Ancienne station d'eau : Nettoyage du site effectué par débroussaillage – Découverte d'un second couvercle – Pose d'un nouveau couvercle sur celui défectueux et réflexion sur nouveau mode de fonctionnement (Sécurité oblige).

-Projet du nid de cigognes : Préparation de la trouée dans le sol, pour poser le manchon dans lequel sera installé le poteau en bois de 6,00m. La fabrication du berceau du nid + feuillage est toujours en cours par HEMMERTER Jacky. Nécessité d'une carotteuse. Devis adressé par l'Ent Beck (1200 €).

-La salle communale (le Préau) : Dossiers inventaire + nouveau règlement et prix toujours en cours d'étude + réflexion.

- La Sarre : Réunion de la Tram bleue le 28 mars à Fénétrange. (Nettoyage + curage de la Sarre). Création d'un dossier photos avec l'accent sur les deux barrages, qui se sont formés depuis des années en amont et en aval du pont, provenant de la chute des arbres le long de la berge.

- Visite Personnalités : Prévision de la visite de la commune des sénatrices, Me BELRHITI Catherine (28/3) + Christine HERZOG + conseillers départementaux (Dossiers 1 et 2 subventions DETR + DSIL en cours)

- Conseil de Fabrique : Prévision réunion le 29 Mars 2022 à 20H00 (Dossier travaux en cours).

-Rétractivité de la Pêche à la Sarre : Réflexion sur la création d'un poste de Garde Pêche.

- Columbarium : Reste 1 case vide. Nécessité d'extension. Proposition de casernes au sol (simple plaque au sol) – Devis à faire établir.

-Logement du Presbytère : Pas de candidat crédible sur le plan financier. La rénovation du logement a coûté 3000 €. Nécessité de relancer l'appel sur le bon coin et au besoin réseaux sociaux et RL.

-Le fleurissement de la commune : Aménagement des coins fleuris (semer des vivaces). Commande des fleurs avec nouveaux bacs en plastique (mairie). Choix des fleurs (le maire + Myriam)

-Arbres de décoration : La commune comporte 60 arbres de décoration, qui ont été plantés sur l'usoir collective et non privée. Un arbre situé rue du coin a été dégradé par Mr SCHMELZER Emmanuel. L'intéressé s'est démarqué une fois de plus, en coupant et dégradant la couronne de cet arbre, se mettant ainsi en marge de la municipalité.

-Elections 2022 : Rappel des dates de la Présidentielle (10 et 24 avril) et des Législatives (12 et 19 Juin), pour confirmer la présence des conseillers au bureau de vote. Préparation du tableau des permanences du bureau de vote. Mise en place des panneaux d'affichage électorale (Samedi 26/3) Prévision préparation de la salle (Lundi 03 avril avec répétition des membres du bureau).

Fin de séance à 22 heures 30, vingt-deux heure trente,

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 31 mars 2022

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 31 mars 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 31 mars 2022

Le Maire :

Patrick SINTEFF